

**COMPTE-RENDU
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Convocation du conseil municipal adressée le 21 janvier 2011 et affichée le même jour.
Le conseil municipal s'est réuni en mairie, le :

Vendredi 28 janvier 2011

ORDRE DU JOUR

- 1 - **CONSEIL MUNICIPAL / APPROBATION COMPTE RENDU DU 17 DECEMBRE 2010**
- 2 - **FINANCES / DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2011**
- 3 - **FINANCES / DOSSIERS DE SUBVENTIONS 2011**
- 4 - **FINANCES / REGIME INDEMNITAIRE 2011**
- 5 - **FINANCES / DOTATION TERRITORIALE / PRINCIPE D'ECO-CONDITIONNALITE**
- 6 - **VOIRIE / SENS UNIQUE RUE CESAR SORNIN**
- 7 - **CLASSE DE NEIGE / INDEMNITE POUR UN ACCOMPAGNATEUR**
- 8 - **FINANCES / INDEMNITE FORFAITAIRE DISTRIBUTION CALENDRIER COLLECTE O.M**
- 9 - **FINANCES / LOCATION D'UNE PARCELLE COMMUNALE / CONVENTION**
- 10 - **VOGUE DU MUGUET 2011 / AVIS DU CONSEIL**
- 11 - **COMMISSIONS ET SYNDICATS**
- 12 - **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

L'an deux mille onze, le vendredi 28 janvier, le conseil municipal de Tignieu-Jamezieu, légalement convoqué, s'est réuni en salle du conseil, sous la présidence de Monsieur André PAVIET-SALOMON, Maire.

PRESENTS : MM. PAVIET-SALOMON, REYNAUD, MME ROUX, M. SBAFFE, MME FERNANDEZ, M. IMBERDISSE, MME CHINCHOLE, MM. POMMET, CAZALY, ABAD, MICHALLET, MMES BRISSAUD, ROSTAING, BAZ, PEYSSON, GAROFALO, M. DHONT, MLE GUIMARAES (☞19h20), MM. BELMELIANI, LARCHER, BARAT, ALLAMANCHE, DANDIS.

<u>POUVOIRS</u> :	MME BRENIER	A	MME FERNANDEZ
	MME MARCHAND	A	M. PAVIET SALOMON
	M. DURAND	A	M. REYNAUD

SECRETAIRE DE SEANCE : MME FERNANDEZ.

Avant de passer à l'approbation du compte rendu de la précédente séance, Monsieur le Maire informe le Conseil de la démission de Madame Béatrice GAUTHIER de son poste de Conseillère municipale et ce, pour des raisons personnelles (courrier reçu le 26 janvier 2011). Conformément à l'article L.2121-4 du Code Général des Collectivités Locales, le Sous-préfet en a été immédiatement informé et un courrier a été envoyé au suivant de liste pour intégrer le Conseil.

Cette information étant faite, Monsieur le Maire propose au Conseil de supprimer un point de l'ordre du jour et de rajouter également trois points, à savoir :

Point retiré.

☞ Finances / Dotation Territoriale / Principe d'éco-conditionnalité.

Points rajoutés.

- ☞ ZAC de la Balme / Convention d'aménagement / Avenant n° 1.
- ☞ Finances / Dotation Territoriale 2011 / Modification de dossier / Locaux associatifs Jameyzieu-aile Nord de la mairie.
- ☞ Plan de désherbage communal / Subvention pour acquisition de matériel.

Votants : 26

Pour : 26

Le Conseil passe ensuite à l'approbation du compte rendu de la séance du 17 décembre 2010.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil approuve le compte rendu de la séance du 17 décembre 2010 comme suit :

Votants : 26

Pour : 26

- **2 – FINANCES / DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2011**

Monsieur le Maire assisté de Monsieur Jean-Louis SBAFFE, Adjoint aux Finances présente à l'assemblée par le biais de documents chiffrés, les grandes orientations qui seront conduites pour l'élaboration des budgets 2011.

☞ Fonctionnement Dépenses.

Les charges de personnel ne devraient pas connaître d'augmentation significative en 2011, hormis les évolutions de carrières (avancements d'échelons et de grades).

Les charges générales restent une part importante des dépenses de fonctionnement (27 %). Monsieur le Maire rappelle la nécessité de gérer de façon très stricte les différents postes concernés, notamment grâce aux engagements de dépenses.

Le suivi mensuel des évolutions de charges sera poursuivi, avec une attention toute particulière apportée aux services de la Petite Enfance, de la Culture / Communication, du Centre de Loisirs, de la restauration scolaire et de l'école de musique municipale.

Monsieur SBAFFE précise que ces suivis permettent d'avoir une réactivité immédiate lors du constat de comptes de charge qui pourraient s'avérer anormalement élevés. Monsieur le Maire informe également le Conseil des résultats du contrôle effectué par la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion des exercices 2004 à 2007 de la commune, à savoir « qu'aucune charge n'a été relevée par le Ministère Public ».

Les participations versées par la commune aux différents syndicats et organismes intercommunaux devraient rester stables. Il est cependant noté l'augmentation de 8,8% de la participation aux frais des Services Départementaux d'Incendie et de Secours. Celle-ci passe de 100.900 € à 109.800 €

Monsieur SBAFFE informe le Conseil que la participation annuelle au Contingent d'Aide Sociale du Département s'est achevée en juin 2010. Elle s'élevait à 20.100 €

La subvention de la commune pour le Centre Communal d'Action Sociale devrait rester stable en 2011, à savoir 40.000 €

En ce qui concerne les subventions municipales versées aux différentes associations locales, Monsieur SBAFFE rappelle que leur versement est impérativement lié à la transmission en mairie, du bilan financier de l'année écoulée.

Le montant des subventions 2011 sera basé sur l'évolution du coût de la vie, avec également la prise en compte des activités réalisées par les associations. Monsieur le Maire rappelle que le prêt de salle, de matériel ou de transport est assimilé à des aides financières.

Le budget reprendra une participation versée par la commune pour le dernier PASS FONCIER autorisé sur le secteur des Ecorchays. Dix sept aides ont été attribuées et l'Etat a versé les subventions correspondantes.

Monsieur le Maire rappelle que la commune devra obligatoirement en 2011, participer aux frais de fonctionnement d'une aire d'accueil dans le cadre du Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage. Une somme devra être prévue au budget primitif.

Les frais financiers restent très bas et sont maîtrisés. L'endettement de la commune est très faible et représente 468,69 € par habitant (à savoir 5.715 habitants). En 2011, la stabilité sera de mise (-0,1%). Monsieur SBAFFE rappelle que les emprunts prévus au budget 2010 n'ont pas été réalisés, au vu de la situation comptable.

Compte tenu de ces orientations, il est prévu un prélèvement au moins égal à celui de 2010 permettant en cela une capacité d'investissement raisonnable.

☞ Fonctionnement Recettes.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'intention de la Municipalité de ne pas augmenter le taux des trois taxes directes locales en 2011. Ces taux resteront les suivants :

Taxe d'habitation	8,75 %	Foncier bâti	14,14 %
Foncier non bâti	59,18 %		

Par suite de la suppression de la Taxe Professionnelle en 2010, un dispositif de compensation a permis aux Collectivités de percevoir en 2010 une recette au moins égale à celle perçue en 2009.

Pour 2011, quatre recettes fiscales se substituent à la Taxe Professionnelle à savoir :

- ☞ Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E.)
- ☞ Taxe sur les Surfaces Commerciales (T.A.S.C.O.M.).
- ☞ Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E.).
- ☞ Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (I.F.E.R.).

Par contre, les allocations compensatrices ne devraient pas augmenter en 2011.

En ce qui concerne la Dotation Globale de Fonctionnement, Monsieur SBAFFE précise que celle-ci ne devrait que peu augmenter en 2011. La prévision budgétaire (non connue à ce jour) sera basée sur l'évolution du coût de la vie.

Les autres recettes ne devraient pas augmenter de façon significative.

Il est à noter que le budget comptabilisera en recette, le solde des participations demandées à l'un des deux aménageurs de la zone commerciale « Place du Dauphiné ».

☞ Investissement Dépenses.

Monsieur le Maire précise en préambule que l'ensemble des projets d'investissement présentés ne constituent que des pistes qui seront étudiées par la Commission des Finances. Leur adoption ou rejet sera fonction des possibilités financières dégagées par le budget.

L'acquisition de matériel devrait comporter du matériel informatique, le tracteur pour le Centre Technique Municipal (en cours). Pour les bâtiments communaux, l'aménagement du préau de Jamezyieu et de l'aile Nord de la mairie seront repris en 2011.

En matière de bâtiments scolaires, l'extension de l'école Dufy sera réalisée par la pose d'un bâtiment modulaire. Dans le domaine sportif, suite à la réalisation de deux courts de tennis en 2010, l'année 2011 devrait prendre en compte le remplacement à neuf des deux derniers anciens courts, ou un nouveau court selon les projets du terrain de football.

Le programme de renforcement de l'éclairage public sera poursuivi, ainsi que l'aménagement du marais de la Léchère (gestion hydraulique et sentier pédagogique).

En voirie et réseaux, la voie de délestage à l'entrée Est de la commune se poursuivra. La traversée de Jamezyieu sera prise en compte pour un aménagement de sécurité aux deux entrées Est et Ouest, visant à la réduction de la vitesse et ce, quand nous obtiendrons un accord du Conseil Général de l'Isère.

Une étude pourra être lancée pour le projet de réalisation d'un éco-quartier sur le secteur de la Brosse.

Monsieur le Maire envisage quelques acquisitions de terrains liés à l'aménagement du marais de la Léchère et à l'extension de la zone d'activités.

A l'issue de cet exposé, quelques précisions sont demandées à savoir :

☞ Monsieur IMBERDISSE s'interroge sur l'augmentation de la participation au SDIS.

Réponse du Maire : cette décision est prise par le Conseil d'administration qui décide du montant des participations demandées aux communes.

☞ Compte tenu de la stagnation des recettes de l'Etat et du maintien des taux des contributions directes pour 2011, la commune poursuivra t'elle dans cette volonté de ne pas augmenter les impôts communaux ? (Monsieur POMMET).

Réponse du Maire : La commune est semble t'il mieux armée que d'autres pour compenser la baisse des aides de l'Etat et ce grâce notamment à son développement commercial.

Monsieur REYNAUD remercie tout d'abord les différents services pour le travail réalisé, ayant abouti à la présentation du Débat d'Orientations Budgétaires 2011.

Il souhaite ensuite revenir sur certaines contre vérités qui laisseraient entendre des « bruits » sur la gestion communale.

Monsieur REYNAUD met en avant le fait qu'il est de plus en plus difficile de tenir en équilibre les budgets, compte tenu des charges qui augmentent et des recettes qui se réduisent peu à peu. L'Etat veut faire croire à l'opinion que ce sont les Collectivités Locales qui mettent en faillite notre pays alors que la dette nationale a explosé du fait des décisions prises par le Gouvernement.

Par ailleurs, la suppression de la Taxe Professionnelle a entraîné un blocage au niveau des prises de décisions des Collectivités Locales, car aucun nouveau dispositif précis n'a été mis en place à ce jour. De ce fait, les budgets Régionaux, Départementaux et Communaux se réduisent et cela entraîne des dysfonctionnements au sein des services publics. Monsieur REYNAUD termine par ce constat, à savoir « que nous avons atteint la limite de ce qui peut être supporté par les Collectivités Locales ».

Monsieur ALLAMANCHE trouve « fort juste » le discours de Monsieur REYNAUD, mais ne pense pas « que l'on puisse faire quelque chose à notre niveau ».

Monsieur le Maire fait part de son inquiétude quant à cette évolution : comment satisfaire une continuelle demande de nouveaux services alors que les recettes municipales s'appauvrissent ?

La réponse tient en trois options :

- ☞ Réduction des services municipaux.
- ☞ Réduction des budgets (fonctionnement et investissement).
- ☞ Augmentation des impôts.

Aucune autre précision ou remarque n'étant demandée, le Conseil constate la tenue du débat d'orientations budgétaires 2011.

- **3 – FINANCES / DOSSIERS DE SUBVENTIONS 2011**

Monsieur SBAFFE, Adjoint en charge des Finances rappelle que chaque année, la commune doit entreprendre des travaux représentant des sommes importantes, tant pour le budget principal que pour les autres budgets annexes.

Pour atténuer la charge financière que représentent ces équipements pourtant indispensables ou souhaités, il est habituel de faire appel au concours d'autres organismes ou collectivités tels que l'Etat, la Région, le Département, l'Agence de l'Eau, le Syndicat SE38.

Il est proposé d'autoriser le Maire à solliciter les concours financiers nécessaires aux investissements communaux, ainsi qu'aux dépenses de fonctionnement pour l'exercice 2011, auprès des différents organismes ou collectivités compétentes.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 26 Pour : 26

- **4 – FINANCES / REGIME INDEMNITAIRE 2011**

Comme chaque année, il convient de se prononcer sur le principe d'attribution des différentes primes et indemnités allouées au Personnel Communal et aux Elus, sachant que ces attributions sont revalorisées par arrêtés du Maire, selon les dispositions légales en matière de régime indemnitaire.

Monsieur Jean-Louis SBAFFE présente au Conseil les différentes possibilités de primes et indemnités pouvant être attribuées. Il précise que le Maire a seul le pouvoir de les attribuer et qu'elles ne sont pas obligatoires.

☞ Prime de travaux	☞ I.F.T.S.
☞ Prime de service et de rendement	☞ I.H.T.S.
☞ Indemnité pour travaux insalubres	☞ Indemnité du Maire et des Adjointes
☞ Prime de fin d'année	☞ Frais de mission des Elus
☞ I.A.T.	☞ Supplément indemnitaire
☞ I.E.M.P.	☞ Prime spéciale de police municipale
☞ Indemnité de départ en retraite	

Il est précisé que les critères suivants seront appliqués pour l'attribution du régime indemnitaire, à savoir la manière de servir, les compétences professionnelles, la ponctualité.

Monsieur ALLAMANCHE demande si ces attributions sont « traitées contractuellement » avec les agents. Monsieur le Maire lui répond par l'affirmative.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 26 Pour : 26

- **5 – FINANCES / DOTATION TERRITORIALE / PRINCIPE D'ECO-CONDITIONNALITE**

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

- **6 – VOIRIE / SENS UNIQUE RUE CESAR SORNIN**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil sa délibération du 17 décembre 2010, relative au projet de mise en sens unique de la rue César Sornin (RD18) par le maire de Pont de Chérury en direction de Tignieu Jamezyieu et ce, dans un but de ralentir la circulation sur cette voirie dont une partie est située sur la commune de Tignieu Jamezyieu.

L'arrêté pris en ce sens par le maire de Pont de Chérury interdisant également la circulation des véhicules de plus de 8 tonnes sur les rues Docteur Robert et César Sornin. Les Services Techniques de Pont de Chérury ont ensuite posés les panneaux correspondants à cet arrêté.

Mise devant le fait accompli, la Municipalité de Tignieu Jamezyieu a fait respecter la limite territoriale entre les deux communes sur la rue César Sornin, imposant au maire de Pont de Chérury de positionner les panneaux de sens interdit en retrait du carrefour giratoire du boulevard de Verna.

Une réunion s'est alors tenue à la Maison du Territoire à Bourgoin Jallieu à l'initiative des Sous-préfets de Vienne et de La Tour du Pin, en présence de ces derniers, de la Gendarmerie de

Pont de Chérury, du Directeur du Territoire du Haut Rhône Dauphinois accompagné de son Chef du Service Voirie et des deux Maires concernés.

Après s'être vu exposer les faits conduisant à l'actuelle situation conflictuelle entre les deux communes, puis les directives du SCOT en matière de circulation sur l'agglomération, les deux Sous-préfets ont demandé au maire de Pont de Chérury d'abroger son arrêté du 14 décembre 2010 et de prendre un nouvel arrêté n'interdisant pas la circulation des véhicules de plus de 8 tonnes sur la rue Docteur Robert. Par contre, aucune restriction ou annulation n'a été évoquée pour la mise en sens unique de la rue César Sornin.

Ce nouvel arrêté a été signé par le maire de Pont de Chérury en date du 24 décembre 2010 et les panneaux ont été remis par Pont de Chérury à hauteur du giratoire du boulevard de Verna, ceci avec l'accord provisoire du Maire de Tignieu Jameyzieu pour préserver la sécurité et en attente de l'avis de son Conseil municipal.

A ce jour, bien que les feux tricolores gérant le carrefour de la rue Docteur Robert aient été modifiés, ce qui apporte une meilleure régulation des flux de circulation sur cet axe Sud-Nord, il est constaté une très mauvaise circulation (bouchons) sur l'axe Est-Ouest de la rue de la République. Ceci est la conséquence directe du report des flux de circulation de la rue César Sornin sur la rue Docteur Robert.

Par ailleurs, la circulation sur la rue César Sornin est devenue dangereuse, du fait de la vitesse des véhicules l'empruntant (sens unique, absence de véhicules garés sur les accotements).

Monsieur le Maire rappelle que le SCOT du Haut Rhône Dauphinois a demandé expressément aux communes de l'agglomération, à savoir Charvieu-Chavagneux, Chavanoz, Pont de Chérury et Tignieu Jameyzieu, de se rencontrer pour travailler ensemble sur un plan de circulation.

Malgré cette recommandation, la commune de Tignieu Jameyzieu n'a jamais pu amener les autres communes à s'asseoir autour d'une table. La Communauté de Communes « Porte Dauphinoise de Lyon Satolas » a pris dernièrement une délibération, rejetant cette possibilité de travailler conjointement sur ce problème de sécurité concernant une agglomération d'environ 25.000 habitants.

Au vu de ces éléments, Monsieur le Maire interroge le Conseil municipal sur l'avis à donner. Le Conseil émet un avis défavorable à l'arrêté du maire de Pont de Chérury daté du 24 décembre 2010 et de solliciter en urgence une réunion avec les représentants du Conseil Général et les Maires des communes de l'agglomération, pour mettre en place un plan de circulation conformément aux directives du SCOT.

Monsieur REYNAUD, 1^{er} Adjoint propose au Conseil de voter une motion dont le texte est joint en annexe au présent compte rendu.

Monsieur POMMET rappelle les travaux effectués il y a plusieurs années avec Pont de Chérury, sans que cela aboutisse à « des contentieux stériles prenant les habitants en otage ».

Monsieur LARCHER informe l'assemblée que son Groupe s'abstiendra pour le vote défavorable envers la signature de l'arrêté du maire de Pont de Chérury, mais votera favorablement au principe d'une réunion de concertation.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

☞ Adoption de la motion présentée par Monsieur REYNAUD au nom du Groupe Majoritaire, dont le texte est joint en annexe au présent compte rendu :

Votants : 26
 Pour : 24 voix
 Contre : 2 voix (Mrs Larcher et Allamanche)

☞ Autorisation donnée au Maire pour signer l'arrêté pris par le maire de Pont de Chérury en date du 24 décembre 2010 :

Votants : 26
 Contre : 24 voix
 Abstentions : 2 voix (Mrs Larcher et Allamanche)

- **7 – CLASSE DE NEIGE / INDEMNITE POUR UN ACCOMPAGNATEUR**

Monsieur IMBERDISSE, Adjoint en charge des Affaires Scolaires rappelle au Conseil sa délibération du 24 octobre 2008, fixant notamment les conditions de rémunérations des quatre accompagnateurs de la classe de neige qui s'était déroulée à Rencurel (Vercors), du 19 au 23 janvier 2009.

Initialement quatre accompagnateurs étaient prévus. Par délibération du 19 novembre 2010, le Conseil avait déjà régularisé l'indemnisation d'un cinquième accompagnateur. Dernièrement, le Directeur des écoles Village nous a de nouveau informés qu'un sixième accompagnateur avait effectivement participé à la classe de neige et qu'il n'avait pas été indemnisé.

Il est proposé au Conseil de lui attribuer une indemnité identique à celles décidées par délibération du 24 octobre 2008, à savoir 112 €

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 26 Pour : 26

- **8 – FINANCES / INDEMNITE FORFAITAIRE DISTRIBUTION CALENDRIER COLLECTE O.M.**

Monsieur le Maire propose au Conseil d'attribuer une indemnité forfaitaire à un particulier de Tignieu Jameyzieu qui a effectué la distribution des calendriers de collecte des Ordures Ménagères réalisés par le SIVOM de l'agglomération.

Cette distribution s'est déroulée fin décembre 2010, en lieu et place des Elus habituellement en charge de cette tâche. Ces derniers étaient indisponibles en raison de leurs activités professionnelles sur la période considérée.

Monsieur le Maire précise qu'il était impératif que cette distribution soit effectuée entre le 25 décembre 2010 et le 1^{er} janvier 2011, du fait des nouvelles conditions de collecte des Ordures Ménagères et ce, à la demande du SIVOM. L'indemnité forfaitaire pourrait être de 140 €

Monsieur LARCHER et son Groupe se propose pour ce type de distribution. Monsieur le Maire l'en remercie et en prend acte.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 26 Pour : 26

- **9 – FINANCES / LOCATION D'UNE PARCELLE COMMUNALE / CONVENTION**

Monsieur le Maire propose au Conseil de louer à l'entreprise JB TERRASSEMENT, la parcelle communale cadastrée AB n° 106, afin d'y stocker des matériaux et matériels de travaux publics.

Une convention serait signée sur la base de cinq années reconductibles par période d'un an, sauf dénonciation de l'une ou l'autre des parties trois mois avant le terme de la période en cours.

Un loyer annuel de 500 € nets serait demandé.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 26 Pour : 26

- **10 – VOGUE DU MUGUET 2011 / AVIS DU CONSEIL**

Monsieur le Maire informe le Conseil de la réception d'un courrier du Président du Comité des Fêtes de Tignieu Jameyzieu, sollicitant l'accord de la Municipalité pour demander une participation financière aux forains qui animeront la Fête du Muguet 2011.

Cette participation sera versée par les forains au Comité des Fêtes, afin de contribuer aux frais d'organisation de la manifestation. La somme sera définie en fonction de la grandeur de chacun des manèges présents, à partir d'une grille tarifaire élaborée par le Comité des Fêtes.

Après réflexion, Monsieur le Maire ne fera pas voter le Conseil sur ce point et rappelle que la commune demandera un droit de place aux forains présents, comme cela se pratique pour tous les commerçants ou entreprises utilisant l'espace public.

Il précise que le Comité des Fêtes est seul juge pour demander une participation financière aux forains. Cela ne regarde pas la commune.

Monsieur BARAT tient à rappeler que ce règlement ne visait qu'à fixer de façon très précise les règles de sécurité que les forains doivent respecter, à savoir les délais d'arrivée et de départ, le respect des implantations des manèges. Ce document proposait également une possibilité de participation financière.

Monsieur le Maire lui répond que l'implantation et les délais sont du ressort exclusif du Comité des Fêtes. Par contre, la commune vérifiera le respect des règles de sécurité en matière de branchement d'eau et d'électricité notamment.

Ce point n'a pas fait l'objet d'un vote, mais simplement d'une communication.

- **11 – ZAC DE LA BALME / CONVENTION D'AMENAGEMENT / AVENANT N° 1**

Par délibération du 28 août 2009, le Conseil municipal a lancé une procédure d'acquisition de tout ou partie de la parcelle AV n° 17 située dans la Zone d'Aménagement Concertée de la Balme et ce par voie d'expropriation pour utilité publique.

Monsieur le Maire précise que cette parcelle est propriété des Consorts MENALDO et supporte l'emplacement réservé n° 8 du Plan Local d'Urbanisme, pour la réalisation d'une voirie desservant la zone d'activités des Quatre Buissons. L'acquisition de cette parcelle ou d'une partie de celle-ci permettra le bouclage des réseaux d'eau potable et d'assainissement, ainsi que ceux concernant la sécurité incendie.

Le service instructeur du dossier de DUP, à savoir la Préfecture de l'Isère considère que l'acquisition précitée bénéficie principalement à l'aménageur de la ZAC, à savoir la SEFI. De plus, les travaux sont entièrement réalisés par cette société.

En conséquence, la Préfecture propose de modifier la convention d'aménagement de ZAC signée le 12 avril 2006 par la SEFI et la commune, à savoir son article 6. Cette modification consistera à ce que la commune délègue son droit à exproprier à la SEFI, ce qui n'était pas le cas dans la convention originale. De ce fait, la DUP sera établie au profit de la SEFI et non pas pour celui de la commune.

Un avenant n° 1 à la convention de ZAC sera signé en ce sens.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 26 Pour : 26

- **12 – FINANCES / DOTATION TERRITORIALE 2011 / MODIFICATION DE DOSSIER / LOCAUX ASSOCIATIFS JAMEYZIEU-AILE NORD DE LA MAIRIE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'une demande de subvention pour la réalisation de locaux associatifs à Jameyzieu a été déposée auprès du Territoire du Haut Rhône Dauphinois, au titre de la Dotation Territoriale 2011.

Ce dossier comprenait la création d'une salle de gymnastique et d'une salle de réunion, avec vestiaires, sanitaires et local de rangement. Le coût total des travaux avait été estimé à 246.000 € hors taxes. Il est proposé de modifier ce dossier en reportant le montant des travaux prévus pour la salle de réunion, sur la reconstruction en urgence de l'aile Nord de la mairie détruite par un incendie. Le dossier de subvention ne comportera plus que la réalisation de la salle de gymnastique et le coût total des travaux passera de 246.000 € hors taxes à 98.000 € hors taxes.

Dans le même temps, il est demandé au Conseil d'autoriser le Maire à déposer un dossier de subvention auprès du Territoire du Haut Rhône Dauphinois pour la reconstruction de l'aile Nord de la Mairie. Le coût est estimé à 145.200 € hors taxes. Monsieur le Maire précise que ce dossier appliquera les règles d'éco-conditionnalité définies par le Département pour les projets de plus de 100.000 € hors taxes.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 26 Pour : 26

- **13 – PLAN DE DESHERBAGE COMMUNAL / SUBVENTIONS POUR ACQUISITION DE MATERIEL**

Par délibération du 23 octobre 2009, le Conseil a décidé d'engager la mise en place d'un plan de désherbage communal, avec l'assistance technique et administrative du Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Bourbre.

Afin de poursuivre la mise en œuvre de ce plan, la commune souhaite acquérir du matériel d'entretien alternatif au désherbage chimique, à savoir un désherbeur thermique (9.950 € hors taxes) une micro balayeuse (22.900 € hors taxes), soit un total de 32.850 € hors taxes (39.288,60 € TTC).

Monsieur le Maire précise que ces montants sont indicatifs.

Ces acquisitions sont subventionnées à hauteur de 50% par l'Agence de l'Eau (16.425 €) et à hauteur de 30% par la Région Rhône Alpes (9.855 €). La commune assurerait un autofinancement à hauteur des 20% du montant TTC, soit une somme de 13.008,60 € TTC.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 26 Pour : 26

- **COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS**

SPORTS (Robert ABAD) :

☞ La Commission se réunira le 31 janvier 2011 à 18 heures en mairie.

MAISON DU CITOYEN (Francette FERNANDEZ) :

☞ La soirée des Adhérents se tiendra le samedi 5 février prochain à la Maison du Citoyen. Un apéritif est prévu à 18 heures.

JEUNES (Francette FERNANDEZ) :

☞ La Commission se réunira le 1^{er} février prochain à 18 heures en mairie.

SCOLAIRE (Max IMBERDISSE) :

☞ L'opération Un Fruit pour la Récré a représenté une dépense de 7.000 € en 2010, subventionnée à hauteur de 50% par l'Etat.

URBANISME (Elisabeth ROUX) :

☞ La Commission se réunira le 7 février prochain à 17 heures 30 en mairie, pour faire notamment le bilan de l'année 2010.

CULTURE et COMMUNICATION (Philippe REYNAUD) :

☞ Le TJ INFO a été distribué.

☞ Spectacle Jeune Public : toujours beaucoup de monde lors des spectacles donnés le mercredi à la salle Laurencin.

VOIRIE ET RESEAUX (Gilbert POMMET) :

☞ Lecture d'une lettre d'une habitante de Tignieu Jameyzieu qui critique le travail de déneigement effectué par les agents du Centre Technique Municipal de jour comme de nuit.

FINANCES (Jean-Louis SBAFFE) :

☞ La Commission se réunira les 17 février, 24 mars et 7 avril prochains à 18 heures 30 en mairie, pour la préparation des budgets primitifs de l'année 2011.

- **COMPTES RENDUS DES SYNDICATS**

SIVU DE LA GENDARMERIE (André PAVIET SALOMON) :

☞ Le SIVU s'est réuni le 23 décembre 2010 pour évoquer les entretiens et réparations de chaudières, d'espaces verts et de nettoyage des parties communes. Des échanges de terrain feront l'objet d'une régularisation entre la commune de Pont de Chérury, le magasin Carrefour et le SIVU.

SYNDICAT DES EAUX SIEPC (André PAVIET SALOMON) :

☞ Les tarifs 2011 ont été fixés. La part fixe n'a pas été augmentée, à ma demande. Par contre, il serait plus judicieux d'augmenter la taxe sur l'assainissement. Compte tenu de l'augmentation de population, une étude a été lancée sur la station de captage de Chozelle pour un traitement des nitrates.

SYNDICAT SE.38 (Gilbert POMMET) :

☞ Un nouveau règlement est en cours d'élaboration, avec création de secteurs. Cette nouvelle organisation est gérée par le Préfet.

- **INFORMATIONS DIVERSES**

☞ Dossier MEJEAN.

Suite au recours déposé auprès du Tribunal administratif visant à annuler la décision du Maire de Tignieu Jameyzieu refusant de lui signer un permis de construire, Madame MEJEAN a fait appel de cette décision. La Cour d'Appel a rendu son jugement le 30 novembre 2010 et a donné raison à Madame MEJEAN.

Par contre, Madame MEJEAN a été condamné par le Tribunal civil, suite à l'incendie qui a détruit pour la deuxième fois son habitation.

La commune prend acte de ces décisions, mais ne changera pas le classement du terrain concerné (zone naturelle inondable).

☞ Dossier CAPI / Décision du Préfet.

Messieurs PAVIET SALOMON et REYNAUD ont rencontrés le Préfet de l'Isère en décembre dernier. Celui-ci n'a pas pris de décision avant le 31 décembre 2010, en attente de la constitution de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale résultant de la nouvelle loi sur la réforme territoriale.

La Commission devrait être installée fin mars 2011.

Le Préfet rendra son avis sur l'adhésion de Tignieu Jameyzieu à la CAPI, après celui émis par la CDCI. Si cet avis est favorable, on adhère à la CAPI, sinon ce sera la Communauté de Communes « Porte Dauphinoise de Lyon Satolas ».

☞ Dossier CAPI / Distribution d'un tract.

Le Groupe d'opposition municipale dirigé par Monsieur BARAT a procédé à la distribution d'un tract sur l'adhésion de Tignieu Jamezieu à la CAPI, comportant plusieurs erreurs qu'il convient de corriger.

-Tout d'abord, Monsieur BARAT émet des doutes en ce qui concerne les demandes faites par Tignieu Jamezieu pour adhérer à la Communauté de Communes « Porte Dauphinoise de Lyon Satolas ». Ces doutes sont absolument infondés. Chacun peut consulter en mairie les quatre délibérations prises en ce sens les 2 octobre 1992, 5 février 1993, 6 janvier 2005, 28 mars 2008.

-Les possibilités légales sont clairement définies, à savoir soit une adhésion à la Communauté de Communes Porte Dauphinoise de Lyon Satolas, soit à celle de l'Isle Crémieu, soit à celle de l'Est Lyonnais.

-Les arguments pour refuser une intégration à la Communauté de Communes de l'Isle Crémieu sont également clairement définis. Ce secteur n'est pas du tout notre bassin de vie. L'expérience du CDRA n°1 a démontré le peu de prise en compte de notre commune (halte garderie....).

- **QUESTIONS DIVERSES**

☞ Pas de question diverse.

FIN DES DEBATS : 21 heures 37.

PROCHAINE SEANCE :

EN PRINCIPE

☞ **JEUDI 24 FEVRIER 2011 A 19 HEURES**